

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### Identificateur de produit

Nom du produit MasterPolish

Codes produit 40-10084

Numéro de FDS 1341971\_A

### Autres moyens d'identification

Synonymes Aucun(e)

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Laboratory Use Only

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Buehler

Adresse du fabricant 41 Waukegan Rd  
Lake Bluff, IL 60044  
www.buehler.com

Numéro de téléphone +1 847 295 6500

Adresse e-mail custserv@buehler.com

### Numéro d'appel d'urgence

Global Access Code: 334545

Americas: +1 760 476 3962

Middle East/Africa: +1 760 476 3959

Asia Pacific: +1 760 476 3960

Europe: +1 760 476 3961

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS


### Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200).

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2B

### Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

**Instructions en cas d'urgence**

<b>Mention d'avertissement</b>	<b>Attention</b>	
<b>Mentions de danger</b> Provoque une irritation cutanée Provoque une sévère irritation des yeux		
		
<b>Aspect</b> Blanc	<b>État physique</b> Liquide	<b>Odeur</b> Inodore

**Conseils de prudence - Prévention**

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

**Conseils de prudence - Intervention**

Aucun(e)

**Yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

**Peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

**Mentions de mise en garde - Stockage**

Aucun(e)

**Conseils de prudence - Élimination**

Aucun(e)

**Dangers sans autre classification (HNOC)**

Sans objet

**Autres informations**

Aucune information disponible

**Interaction avec d'autres produits chimiques**

Aucune information disponible.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	CAS No	Weight-%	Secret industriel
Water	7732-18-5	10 - 40%	*
Silicon dioxide	7631-86-9	1 - 40%	*
Aluminum oxide	1344-28-1	1 - 40%	*
Hydroxyethyl cellulose	9004-62-0	1 - 40%	*
Propane-1,2-diol	57-55-6	5 - 20%	*

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Premiers secours

#### Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Ne pas frotter les zones touchées.

#### Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

#### Inhalation

Transporter la victime à l'air frais.

#### Ingestion

Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

#### Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes et effets les plus importants

Sensation de brûlure.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Notes au médecin

Traiter les symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

### Moyens d'extinction appropriés

PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

### Dangers spécifiques dus au produit chimique

Aucune information disponible.

**Code incendie normalisé**                      Irritant : Liquide  
(Uniform Fire Code)

### Produits dangereux résultant de la combustion

Monoxyde de carbone. Carbon dioxide (CO<sub>2</sub>).

### Données d'explosion

**Sensibilité aux chocs mécaniques**    Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges statiques**    Aucun(e).

### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles**                      Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Autres informations**                              Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

### Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement**    Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement**                      Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage**                              Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manipulation** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

**Produits incompatibles** Acides forts. Agents comburants forts. Bases fortes. Chlorures d'acide. Anhydrides d'acide. Chloroformiates. Agents réducteurs forts.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

**Directives pour l'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Silicon dioxide 7631-86-9	10 mg/m <sup>3</sup>	20 mppcf TWA; ((80)/(%) SiO <sub>2</sub> ) mg/m <sup>3</sup> )	IDLH: 3000 mg/m <sup>3</sup> TWA: 6 mg/m <sup>3</sup>
Aluminum oxide 1344-28-1	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> respirable particulate matter	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust(vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	

ACGIH TLV: American Conference of Governmental Industrial Hygienists - Threshold Limit Value (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis - Valeur limite d'exposition) OSHA PEL: Occupational Safety and Health Administration - Permissible Exposure Limits (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis - Valeurs limites d'exposition admissibles) NIOSH IDLH Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie

**Autres directives pour l'exposition** Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992)

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures techniques** Douches  
Rince-oeils  
Systèmes de ventilation

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** En cas de probabilité d'éclaboussures : Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Aucun exigé pour l'utilisation par les consommateurs.

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Vêtements à manches longues. Gants imperméables.

**Protection respiratoire** En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué NIOSH/MSHA. Des respirateurs à adduction d'air en pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration atmosphérique élevée du contaminant. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux

réglementations locales en vigueur.

**Mesures d'hygiène**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Propriétés physiques et chimiques**

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Aspect</b>	Blanc	<b>Odor Threshold</b>	Aucune information disponible
<b>Couleur</b>	Aucune information disponible		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques Méthode</u>
pH	No data available	
Point de fusion / congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité	1	
Hydrosolubilité	Aucune information disponible	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible	
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible	

**Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune donnée disponible
<b>VOC Content (%)</b>	205 g/L
<b>Granulométrie</b>	Aucune donnée disponible
<b>Distribution granulométrique</b>	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Aucune donnée disponible.

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### Matières incompatibles

Acides forts. Agents comburants forts. Bases fortes. Chlorures d'acide. Anhydrides d'acide. Chloroformiates. Agents réducteurs forts.

### Produits dangereux résultant de la décomposition

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Informations sur le produit

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur. Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants). Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Water 7732-18-5	> 90 mL/kg ( Rat )	-	-
Silicon dioxide 7631-86-9	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 2.2 mg/L ( Rat ) 1 h
Aluminum oxide 1344-28-1	> 5000 mg/kg ( Rat )	-	-
Propane-1,2-diol 57-55-6	= 20 g/kg ( Rat )	= 20800 mg/kg ( Rabbit )	-

#### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Érythème (rougeurs cutanées). Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Sensibilisation** Aucune information disponible.

**Effets mutagènes** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Silicon dioxide 7631-86-9		Group 3		

*CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)  
Groupe 3 - Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme*

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Toxicité chronique** Contient un cancérogène connu ou supposé.

**Effets sur certains organes cibles** Système respiratoire. Yeux. Peau. Poumons. Système immunitaire. Rein.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

**Mesures numériques de toxicité Informations sur le produit**

**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

Sans objet



## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Nom chimique	Toxique pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Silicon dioxide 7631-86-9	72h EC50: = 440 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	96h LC50: = 5000 mg/L (Brachydanio rerio)		48h EC50: = 7600 mg/L
Propane-1,2-diol 57-55-6	96h EC50: = 19000 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	96h LC50: = 51600 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96h LC50: 41 - 47 mL/L (Oncorhynchus mykiss) 96h LC50: = 51400 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: = 710 mg/L (Pimephales promelas)	EC50 = 710 mg/L 30 min	24h EC50: > 10000 mg/L 48h EC50: > 1000 mg/L

### Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### Bioaccumulation

Aucune information disponible

### Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

#### Méthodes d'élimination

Cette matière telle que livrée n'est pas un déchet dangereux aux États-Unis selon les réglementations fédérales (40 CFR 261). Cette matière peut devenir un déchet dangereux lorsqu'elle est mélangée ou mise en contact avec un déchet dangereux, si des ajouts chimiques sont effectués sur cette substance, ou si cette substance est transformée ou altérée de quelque autre façon. Consulter 40 CFR 261 pour déterminer si la substance altérée est un déchet dangereux. Consulter les réglementations locales, nationales ou internationales appropriées pour prendre connaissance des exigences supplémentaires.

#### Emballages contaminés

Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT, États-Unis  
Nom d'expédition  
Classe de danger

NON RÉGLEMENTÉ  
NON REGULATED  
N/A

TMD

NON RÉGLEMENTÉ

MEX

NON RÉGLEMENTÉ

<b>OACI</b>	NON RÉGLEMENTÉ
<b>IATA</b> Nom d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ NON REGULATED
<b>IMDG/IMO</b>	NON RÉGLEMENTÉ
<b>RID</b>	NON RÉGLEMENTÉ
<b>ADR</b>	NON RÉGLEMENTÉ
<b>ADN</b>	NON RÉGLEMENTÉ

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL	Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire canadien DSL ou NDSL

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

### Réglementations fédérales des États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques soumises aux conditions de déclaration de la Loi des États-Unis et du Titre 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

Nom chimique	CAS No	Weight-%	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Aluminum oxide - 1344-28-1	1344-28-1	1 - 40%	1.0%

#### Catégories de danger selon SARA

##### 311/312, États-Unis

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	N°
Danger d'incendie	N°
Danger de dépressurisation soudaine	N°
Danger de réaction	N°

#### CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

#### CERCLA

Cette matière telle que livrée ne contient aucune substance réglementée au titre de substance dangereuse par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302), ni par la Loi de modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de déclaration spécifiques relatives aux rejets de cette matière peuvent exister au niveau étatique, régional ou local

### Réglementations étatiques des États-Unis

#### Proposition californienne 65

Ce produit ne contient aucune substance chimique répertoriée par la Proposition 65 de l'État de Californie.

#### Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Rhode Island	Illinois
Silicon dioxide 7631-86-9	X	X	X		
Aluminum oxide 1344-28-1	X	X	X	X	
Propane-1,2-diol 57-55-6	X		X		

### Réglementations internationales

#### Mexique

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle nationales

Component	Carcinogen Status	Limites d'exposition
Aluminum oxide 1344-28-1 ( 1 - 40% )		Mexico: TWA= 10 mg/m <sup>3</sup>

Mexique - Valeurs limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes

#### CANADA

#### Classe de danger SIMDUT

Indéterminé(e)(s)

## 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Dangers pour la santé 2	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Dangers physiques et chimiques -
HMIS	Dangers pour la santé 2	Inflammabilité 0	Danger physique 0	Protection individuelle X

Préparée par	Product Stewardship 23 British American Blvd. Latham, NY 12110 1-800-572-6501
Date d'émission	01-mars-2017
Date de révision	13-avr.-2017
Remarque sur la révision	Aucune information disponible

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte



Le fournisseur identifié ci-après a généré la présente FDS à l'aide du modèle UL SDS. UL n'a pas testé, certifié ni approuvé la substance décrite dans la présente FDS, et toutes les informations de la présente FDS proviennent du fournisseur ou ont été reproduites de sources réglementaires publiques. UL ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations de la présente FDS et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de l'utilisation desdites informations ou de la substance décrite dans la présente FDS. La mise en page, l'aspect et le format de la présente FDS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité